

Sainte-Irène, mardi 7 août 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue lundi 6<sup>ième</sup> jour d'août 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

---

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Marjolaine Pronovost directrice-générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution (130-08-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 juillet 2018
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Développement
9. Chemin du Lac-Huit-Milles – Côté de la rue des Cèdres
10. Achat – Tracteur à pelouse
11. Vente – Tracteur à pelouse
12. Modèle d'enseigne
13. Subvention discrétionnaire – Ministre Coiteux – Référence génératrice industrielle
14. Terrain à Val-d'Irène – Rue Pelletier
15. Survol-HiView – Droit d'utilisation
16. Contrat d'achat publicitaire – Guide Matapédien des loisirs
17. Colloque de zone Bas St-Laurent – 6 septembre 2018
18. MTQ – Tour cycliste
19. P.I.I.A. – 4, Rue des Flocons
20. Dérogation mineure – 101, Rue Veilleux
21. P.I.I.A. – 2, Rue des Flocons
22. Signatures pour la vente d'un terrain - Rue Ruest
23. Divers :
  - a) Suivi des travaux en régie
  - b) Comité des loisirs
  - c) Abri Tempo
24. Période de question
25. Prochaine séance de travail : mercredi 29 août à 19h00
26. Prochaine séance régulière du conseil : mardi 4 septembre 2018 à 19h30
27. Levée de la séance

Adoptée

**3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 juillet 2018**  
**Résolution (131-08-2018)**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 juillet 2018.

Adoptée

**4. Présentation des comptes**  
**Résolution (132-08-2018)**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu de payer les comptes du mois au montant de **53,070.14 \$**

Adoptée

**5. Lecture de la correspondance**

**6. Rapport du maire et des comités**

Sarah-Maude Dubé fait un compte-rendu de la réunion de l'OBVMR du 16 juillet dernier sur la berce sphondyle.

**7. Période de questions**

**8. Développement**

**9. Chemin du Lac-Huit-Milles – Côté de la rue des Cèdres**

Une rencontre des citoyens de la rue des Cèdres est à prévoir afin de connaître leur avis sur la prolongation de la rue pour permettre la construction résidentielle.

**10. Achat d'un tracteur à pelouse**  
**Résolution (133-08-2018)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de faire l'achat d'un tracteur à pelouse au Garage Yvan Thibault au coût de 3,794.18 taxes incluses.

Adoptée

**11. Vente du tracteur à pelouse**  
**Résolution (134-08-2018)**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sébastien Lévesque et résolu de passer une annonce dans le petit journal local pour la vente du tracteur à pelouse et y inclure le prix de la batterie neuve soit 91.\$ achetée chez Machinerie J.N.G. Thériault

Adoptée

**12. Modèle d'enseigne**  
**Résolution (135 -08-2018)**

Monsieur Daniel Roussel, graphiste, nous a fait parvenir les choix de couleur pour la fabrication de l'enseigne pour la route Val-d'Irène.

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu d'arrêter notre choix sur le modèle # 3.

Adoptée

**13. Subvention discrétionnaire – Ministre Coïteux – Référence génératrice industrielle**  
**Résolution (136-08-2018)**

Nous avons reçu confirmation du MAMOT d'une aide financière de 1000 \$ pour l'acquisition d'une génératrice industrielle par le biais de l'enveloppe discrétionnaire du ministre Martin Coïteux.

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu de demander des soumissions pour l'installation électrique de la génératrice.

Adoptée

**14. Terrain à Val-d'Irène – Rue Pelletier**  
**Résolution (137-08-2018)**

Un citoyen demande que les services d'aqueduc et d'égout soient desservis par la municipalité sur la Rue Pelletier dans le secteur Val-d'Irène;

Considérant les coûts engendrés par cette prolongation de services;

Considérant que (2) deux citoyens sont déjà construits sur cette rue et sont conformes aux installations privées d'aqueduc et d'égout.

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'aviser le propriétaire que les coûts seraient trop élevés pour répondre à sa demande et que ce dernier devra tenir compte de l'emplacement exigé pour ces installations dans la division de son lot.

Adoptée

**15. Survol-HiView – Droit d'utilisation**  
**Résolution (138-08-2018)**

Monsieur François Foulem de « Survol-HiView » offre de nous céder des droits d'utilisation des images du montage vidéo de la municipalité au coût de 50 \$. Il est convenu que les utilisateurs doivent avoir la capacité et la compétence technique pour extraire les images requises à partir du montage disponible sur la page Facebook « Survol-HiView ». Toute demande d'assistance est sujette à un frais administratif supplémentaire de 250\$.

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sébastien Lévesque et résolu de ne pas accepter cette offre.

Adoptée

**16. Contrat d'achat publicitaire – Guide Matapédien des loisirs**  
**Résolution (139-08-2018)**

Le guide matapédien des loisirs, produit par la MRC de La Matapédia en collaboration avec COSMOSS Matapédia revient en 2018-2019 pour deux éditions, fin août/début septembre 2018 et mai 2019. Ils nous offrent l'opportunité de réserver un espace publicitaire; le coût de cette publicité varie de 250 à 1,000 \$.

En conséquence, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu de ne pas acheter d'espace publicitaire.

Adoptée

**17. Colloque de zone Bas St-Laurent – 6 septembre 2018**  
**Résolution (140-08-2018)**

Le colloque de la zone 12 Bas Saint-Laurent de l'Association des directeurs municipaux du Québec, se tiendra au Jardins de Métis le 6 septembre 2018; pour cette rencontre, les frais d'inscription sont fixés à 75 \$ pour les membres et comprend le matériel didactique ainsi que le repas.

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu d'autoriser Marjolaine Pronovost, directrice générale d'assister à cette rencontre.

Adoptée

**18. MTQ – Tour cycliste**

Monsieur Mathieu Robichaud, chef du centre de services de Mont-Joli par intérim, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous avise que le ministère a autorisé l'organisation du Grand Prix cycliste de la Matapédia qui se tiendra du 9 au 12 août 2018 à circuler sur les routes matapédiennes. La municipalité de Sainte-Érène sera touchée par le ralentissement sur les routes de la Grande-Ligne et de Sainte-Érène le dimanche 12 août 2018 entre 9h et 12h.

**19. P.I.I.A. – 4, Rue des Flocons**  
**Matricule # 9970 62 1580**  
**Lot 3 865 248 Cadastre du Québec**  
**Résolution (141-08-2018)**

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant; soit le changement du revêtement de la toiture;

Considérant que suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) **recommande** au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis.

En conséquence, sur une proposition de Sarah-Maude Dubé, appuyée par Karine Deschesnes, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

Adoptée

**20. Demande de dérogation mineure – 101, Rue Veilleux**  
**Matricule # 9970 13 8247**  
**Lot 4 920 227 Cadastre du Québec**  
**Résolution (142-08-2018)**

Considérant que le propriétaire désire implanter une remise en cour avant;

Considérant que la demande ne cause aucun impact sur les propriétés voisines;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement;

Considérant que l'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que dans le cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de certificat et sont exécutés de bonne foi;

Considérant que la demande de certificat est conforme aux autres dispositions de règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu de suivre les recommandations du CCU et d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Adoptée

**21. P.I.I.A. – 2, Rue des Flocons**  
**Matricule # 9970 52 9458**  
**Lot 3 865 247 Cadastre du Québec**  
**Résolution (143-08-2018)**

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant; soit la construction d'une verrière, accès au sous-sol et construction d'une remise.

Considérant que suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) **recommande** au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission d'un permis avec la recommandation que le revêtement de la descente de cave (accès au sous-sol) soit en bois comme la verrière et la remise.

Adoptée

**22. Signatures pour la vente d'un terrain – Rue Ruest**  
**Résolution (144-08-2018)**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Marjolaine Pronovost et le maire Jérémie Gagnon à signer les documents requis pour la vente du terrain de la Rue Ruest à monsieur Rémi Berger.

Adoptée

**23. Divers :**

**a) Suivi des travaux en régie**  
**Résolution (145-08-2018)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu de faire parvenir la facture d'Aménagement Lamontagne pour le troisième épandage d'abat poussière dans le rang 5 et 6 à EDF Canada.

Adoptée

**b) Comité des loisirs**  
**Résolution (146-08-2018)**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu de former un comité des loisirs en collaboration avec les citoyens qui ont démontré de l'intérêt à faire du bénévolat lors du sondage citoyen; d'inviter ces gens pour une rencontre prévue pour le 21 août 2018.

Adoptée

**c) Abri Tempo**  
**Résolution (147 -08-2018)**

Monsieur Sylvain Morissette demande une permission spéciale pour garder son abri Tempo afin d'entreposer les matériaux de son entreprise en tout temps.

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu unanimement de ne pas changer la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur et conseille à ce dernier de prendre un permis de construction pour un entrepôt qui lui donne le temps de se conformer soit 2 ans.

Adoptée

24. **Période de questions**

25. **Prochaine séance de travail :** mercredi 29 août 2018 à 19h00

26. **Prochaine séance régulière :** mardi 4 septembre 2018 à 19h30

27. **Levée de la séance**  
**Résolution (148-08-2018)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu de lever la séance à 9 :30 hres.

Adoptée

---

Jérémie Gagnon, maire

---

Marjolaine Pronovost, directrice-générale

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

---

Sainte-Irène, mardi 7 août 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 6<sup>ième</sup> jour d'août 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

---

## **COPIE DE RÉOLUTION**

### **Signatures pour la vente d'un terrain – Rue Ruest** **Résolution (144-08-2018)**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Marjolaine Pronovost et le maire Jérémie Gagnon à signer les documents requis pour la vente du terrain de la Rue Ruest à monsieur Rémi Berger.

Adoptée

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE**  
**CE 7<sup>ième</sup> JOUR D'AOÛT 2018**

---

Marjolaine Pronovost, d.g.  
Secrétaire-trésorière